

Le Mas de l'Isle ***



Réservez vos vacances 2021

en toute sérénité

En complément de l'assurance annulation offerte (Campez couvert), incluant les cas contact et les cas covid avérés, le camping vous garanti le remboursement des sommes versées dans les cas suivants :

- Impossibilité de vous accueillir aux dates prévues de votre séjour (fermeture administrative de l'établissement)
- Restriction de déplacements géographiques aux dates prévues de votre séjour (selon mesures gouvernementales)